



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir **des données sur la formation professionnelle 2020 de l'OPCO-EP**. Il propose une photographie régionale des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL, de chacun des trois secteurs et des branches professionnelles.



RECOURS COHÉRENT À LA FORMATION

Alors que la région regroupe 8,7 % des salariés du champ de l'OMPL, elle est à l'origine de 9,6 % des actions de formation.

Globalement, un certain équilibre est observé en termes d'accroissement des compétences.

Dans ce cadre, le secteur santé génère la plus grande part d'actions (85,4 %) en liaison avec le nombre de salariés qu'il regroupe.

Données de cadrage (2020)¹

Secteurs Branches	Nombre total d'actions de formation	Effectifs salariés totaux ²	Nombre d'entreprises formatrices	Nombre total d'entreprises
 Secteur cadre de vie-technique	533	2733	140	767
 Entreprises d'architecture	347	2225	122	729
 Entreprises d'experts en automobile	186	508	18	38
 Secteur juridique	717	5258	297	1550
 Études d'administrateurs et mandataires judiciaires	62	350	17	37
 Cabinets d'avocats	466	3515	245	1332
 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	14	197	8	41
 Études d'huissiers de justice	175	1196	27	140
 Secteur santé	7285	32186	1852	7896
 Cabinets dentaires	1147	5349	391	2245
 Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers	95	4766	16	38
 Cabinets médicaux	506	8090	129	3399
 Pharmacie d'officine	5108	12155	1142	1806
 Cliniques vétérinaires	429	1826	174	408
PACA	8535	40177	2289	10213
Ompl	89175	459600	25364	102031

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2018, estimations.

1 : Les données formation proviennent de la base de données « formation 2020 » de l'OPCO EP. Les branches professionnelles « Entreprises d'économistes de la construction » et « cabinets de géomètres » adhèrent depuis la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » à un autre OPCO. De ce fait, elles ne sont pas prises en compte dans cette fiche.
2 : données estimées.

 Secteur cadre de vie-technique

 Entreprises d'architecture

 Entreprises d'experts en automobile

 Secteur juridique

 Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

 Cabinets d'avocats

 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

 Études d'huissiers de justice

 Secteur santé

 Cabinets dentaires

 Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers

 Cabinets médicaux

 Pharmacie d'officine

 Cliniques vétérinaires



FORTE DISPARITÉ DES TAUX D'ACCÈS

Globalement, le plan de développement des compétences est le dispositif le plus utilisé par les entreprises de la région (15,2 %).

Mais, les taux d'accès varient fortement d'une branche à l'autre.

Les salariés des entreprises d'experts en automobile (36,2 %), de la pharmacie d'officine (32,0 %) et des études d'administrateurs et mandataires judiciaires (16,6 %) ont le plus fort taux d'accès à ce type de formation.

Taux d'accès à la formation (%)

Secteurs Branches	Taux d'accès des salariés à la formation ¹			Taux d'entreprises formatrices ²		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	0,1	1,1	11,5	0,4	3,8	15,4
	0,1	1,3	14,2	0,4	3,7	13,9
	0,0	0,4	36,2	0,0	5,3	44,7
	0,2	1,7	11,7	0,8	4,3	14,9
	0,3	0,9	16,6	2,7	5,4	43,2
	0,3	2,4	10,6	0,8	4,7	13,7
	0,0	1,0	6,1	0,0	2,4	19,5
	0,1	0,3	14,2	0,7	1,4	17,9
	0,8	0,4	4,9	2,8	11,6	15,2
	4,4	0,5	16,5	8,1	1,0	11,1
	0,0	0,9	1,0	2,6	31,6	15,8
	0,1	0,6	5,6	0,2	1,0	2,9
	0,3	9,7	32,0	1,8	39,9	42,9
	0,1	10,1	13,4	0,2	32,1	18,6
PACA	0,6	0,6	6,2	2,3	9,9	15,2
Ompl	0,8	3,5	15,1	2,8	10,2	17,3

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2018, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

Capp : contrat d'apprentissage.

PDC : plan de développement des compétences.

1 : ensemble des actions de formation.

2 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Dans les entreprises du champ de l'OMPL régional, le renforcement des compétences des salariés s'effectue principalement par des formations débouchant sur des attestations de présence, 76,0 % (stages et assimilés).

À l'exception des titres et diplômes (23,2 %), les autres sanctions sont plus marginales.

Répartition des formations par sanction (%)

Secteurs Branches	Attestation de présence	Certificat de qualification professionnelle	Titre et diplôme	UC VAE ¹ et certificat de compétence
	89,1	0,0	9,2	1,7
	87,3	0,0	10,1	2,6
	92,5	0,0	7,5	0,0
	77,0	0,1	16,3	6,6
	24,2	0,0	8,1	67,7
	78,1	0,2	21,7	0,0
	50,0	0,0	14,3	35,7
	94,9	0,0	5,1	0,0
	74,9	0,0	24,9	0,1
	73,0	0,0	26,2	0,8
	52,6	0,0	47,4	0,0
	88,3	0,0	11,7	0,0
	76,0	0,0	24,0	0,0
	56,4	0,0	43,4	0,2
PACA	76,0	0,0	23,2	0,8
Ompl	75,3	0,4	23,1	1,1

Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.

1 : UC VAE : unité de compétence dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience.



DOMAINES DE COMPÉTENCES TRÈS CIBLÉS

Les besoins en acquisition de compétences des salariés et des entreprises de la région se concentrent dans le domaine de l'activité première de l'entreprise (80,0 %).

En retour, les autres thèmes de formations sont peu exploités.

Répartition des formations par domaine de compétences (%)

Secteurs Branches	Activité de l'entreprise	Gestion d'entreprise	Informatique numérique	Développement professionnel personnel	Langues	Autres
	64,9	10,3	19,1	3,0	1,7	0,9
	57,9	7,5	28,2	2,3	2,6	1,4
	78,0	15,6	2,2	4,3	0,0	0,0
	56,3	11,7	26,9	3,3	1,4	0,3
	88,7	11,3	0,0	0,0	0,0	0,0
	68,9	14,6	8,8	5,2	2,1	0,4
	64,3	14,3	21,4	0,0	0,0	0,0
	10,9	4,0	85,1	0,0	0,0	0,0
	83,5	7,7	4,8	2,5	1,3	0,2
	69,5	10,3	10,9	0,0	3,9	0,4
	66,3	26,3	2,1	0,0	0,0	4,2
	29,4	19,8	35,0	11,3	3,4	0,6
	92,3	5,2	0,9	0,0	0,6	0,1
	83,7	11,2	0,0	14,0	0,0	0,0
PACA	80,0	8,2	7,6	2,6	1,3	0,3
Ompl	78,0	8,3	8,5	3,9	0,7	0,5

Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.



MAJORITÉ DE STAGIAIRES ISSUS DE TRÈS PETITES ENTREPRISES

Les stagiaires accédant à la formation professionnelle travaillent en majorité dans une entreprise générant moins de dix emplois ETP (69,3 %).

Ce constat est directement lié à la structure entrepreneuriale des branches qui sont avant tout composées de très petites structures.

Les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers, regroupant des grandes entreprises, se démarquent fortement de l'ensemble.

Répartition des stagiaires par taille d'entreprise en ETP (%)

Secteurs/Branches	< 5 ETP	5-9 ETP	10 à 49 ETP	50 ETP et +
	37,5	18,6	43,0	0,9
	56,2	18,4	23,9	1,4
	2,7	18,8	78,5	0,0
	52,2	23,6	24,3	0,0
	12,9	45,2	41,9	0,0
	69,5	20,2	10,3	0,0
	57,1	42,9	0,0	0,0
	19,4	23,4	57,1	0,0
	41,3	28,4	29,1	1,2
	44,4	10,0	45,6	0,0
	22,1	0,0	48,4	29,5
	27,3	14,0	53,2	5,5
	39,9	35,3	24,2	0,6
	71,3	17,9	10,3	0,5
PACA	42,0	27,3	29,6	1,1
Ompl	39,3	28,2	27,9	4,6

Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.